

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité - Justice



Office National de la Statistique (ONS)



**Recensement Général de la Population et de
l'Habitat (RGPH), 2013**

Bureau Central du Recensement (BCR)



Chapitre 3 : Etat matrimonial et nuptialité

avril, 2015

TABLE DES MATIÈRES

RESUME ANALYTIQUE.....	4
INTRODUCTION.....	7
I. CONTEXTE DE L'ETUDE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	7
1.3.1 Définitions des concepts	9
1.3.2 Présentation des indicateurs et méthodes de calcul	10
1.3.3 Sources et utilisation des données de nuptialité.....	9
1.4 Revue de la littérature	10
1.4.1 Age moyen au premier mariage	10
1.4.2 Divorce et choix du mari.....	10
II. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION	11
2.1 Vue d'ensemble	11
2.2 Structure matrimoniale selon l'âge et le milieu de résidence.....	12
2.3 Evolution de l'état matrimonial.....	15
2.4 Etat matrimonial et caractéristiques sociodémographiques	16
2.5 Répartition de la population selon le régime matrimonial	18
2.6 Pratique de la polygamie	20
2.7 Ecart d'âges entre les conjoints.....	21
III. MOBILITE CONJUGALE	22
IV. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS ET MARIAGES PRECOCES	24
V. NUPTIALITÉ DES CÉLIBATAIRES	26
5.1 Généralités sur les indicateurs de nuptialité	26
Intensité de la nuptialité.....	26
Age moyen et âge médian au premier mariage	26
5.2 Principes de construction de la table de nuptialité	26
5.3. Table de nuptialité.....	27
CONCLUSION.....	27
BIBLIOGRAPHIE.....	29
ANNEXES.....	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etat matrimonial de la population selon le sexe	11
Tableau 2 : Structure matrimoniale selon l'âge et le milieu de résidence	12
Tableau 3 : Evolution de l'état matrimonial selon le sexe de 1988 à 2013.....	15
Tableau 4 : Etat matrimonial de la population selon le sexe et le niveau d'instruction	17
Tableau 5 : Etat matrimonial de la population selon le sexe et la situation d'activité	18
Tableau 6 : Répartition des mariés par groupe d'âge selon l'option matrimoniale	19
Tableau 7 : Proportion d'hommes ou de femmes polygames parmi les hommes ou femmes mariés par Wilaya	20
Tableau 8 : Etat matrimonial des adolescents selon l'âge	24
Tableau 9 : Répartition (%) de la population de 10-19 ans par état matrimonial selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence	25
Tableau 10 : Table de nuptialité du moment	27

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Etat matrimonial de la population en 2013, RGPH 2013.....	12
Graphique 2: Pourcentage de célibataires par groupes d'âges selon le sexe	13
Graphique 3: Pourcentage de mariés par groupe d'âge selon le sexe.....	13
Graphique 4: Pourcentage de divorcés par groupe d'âge selon le sexe.....	14
Graphique 5: Pourcentage des femmes et des hommes veufs selon l'âge.....	14
Graphique 6: Pourcentage de mariés par groupe d'âge selon le milieu.....	15
Graphique 7: Evolution du taux des célibataires selon les sexe de 1988 à 2013	16
Graphique 8: Pourcentage des célibataires par sexe selon la situation d'activité.....	18
Graphique 10: Répartition des femmes en union poligame par groupe d'âge.....	21
Graphique 11: Nombre moyen d'épouses par homme marié selon la wilaya.....	22
Graphique 12: Nombre moyen d'épouses par homme polygame selon la wilaya....	23
Graphique 13: Nombre moyen d'épouses par homme marié	23
Graphique 14: Pourcentage des jeunes femmes mariées selon l'age.....	25

RESUME ANALYTIQUE

Cette étude a pour objectif de décrire la situation individuelle de la population âgée de 10 ans et plus au moment du dénombrement par rapport au mariage et de dégager les phénomènes quantitatifs relatifs aux unions conjugales.

L'étude de l'état matrimonial devait permettre de cerner si à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf, divorcé, etc. Elle permet aussi l'analyse de chaque sous-population définie par son état matrimonial (par exemple la sous-population des mariés) suivant certaines caractéristiques telles que la polygamie. Quant à la nuptialité, elle permet de connaître la probabilité pour un individu de se marier ou de rompre son mariage (par divorce ou veuvage). Autrement dit, il s'agit de l'analyse de la fréquence des états relatifs aux mariages et aux ruptures d'union (divorce, veuvage).

Du point de vue culturel, la situation matrimoniale en Mauritanie est caractérisée par un taux de divorce élevé et surtout une forte mobilité conjugale chez la communauté Arabe notamment. Dans les communautés négro-africaines, la principale caractéristique en termes de nuptialité est la polygamie et la limitation du taux de divorce.

Dans l'ensemble, en cas de rupture d'union, la pratique sociale en Mauritanie encourage le remariage des hommes et des femmes en particulier si celui-ci intervient à un âge relativement moins élevé. Mais ces coutumes traditionnelles de nuptialité ont évolué avec la modernisation, le contact avec d'autres cultures, la scolarisation et tout récemment, la crise économique.

Par ailleurs, l'urbanisation, la scolarisation et l'industrialisation, et malgré l'amélioration du statut de la femme, la polygamie demeure encore une pratique répandue dans certains milieux. Elle répond parfois à l'entrée tardive en union des femmes scolarisées et l'ajournement du mariage en particulier, par les jeunes hommes sans emploi ou ayant un emploi précaire. Les femmes entrent alors souvent en union avec un homme déjà marié. Parfois, les conditions économiques de la femme dictent le besoin de se marier avec un homme parfois beaucoup plus âgé mais ayant des moyens de mettre la famille de sa femme dans des conditions meilleures.

Du point de vue juridique, la première Déclaration de Politique de Population (DPP) en Mauritanie a été adoptée en juin 1995 et est restée en vigueur jusqu'à sa réactualisation en janvier 2005 puis en 2010. Huit objectifs ont été définis et chaque objectif est réalisé à travers des stratégies. La DDP stipule dans son objectif 3 qu'il faut « mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien être de la femme et de l'enfant ». Dans ce cadre, le sous-objectif 3 prévoit d'assurer un suivi régulier de l'application et de la diffusion du code du statut personnel.

Aussi, le code du statut personnel est le document légal de référence en ce qui concerne la réglementation de la vie des couples, la protection de la famille, les droits et les devoirs des conjoints. Il est un ensemble de principes et d'accords légaux inspirés des valeurs sociales, culturelles et économiques. Ce code stipule à son article 231 que « la famille fondée sur le mariage constitue la cellule de base de la société ».

Le RGPH 2013 a fourni les données nécessaires à la description de l'état matrimonial de la population mauritanienne de plus de 10 ans et à l'analyse de la nuptialité. Le questionnaire ménage comprend quatre questions fondamentales à partir desquelles on peut décrire la situation de la population mauritanienne âgée de 10 ans selon l'état matrimonial au moment de la collecte des données pour rendre compte du poids des célibataires, des mariés, des veufs ou des divorcés pour chaque sexe considéré.

Des recoupements et croisements avec d'autres variables ont conduit à dégager la variation spatiale, sociodémographique et économique de la nuptialité.

Parmi l'ensemble de la population de 10 ans et plus, il apparaît que 45% sont célibataires contre 44% environ de mariés, 7% de divorcés avec un taux de veuvage de 3,7%.

Le pourcentage des femmes mariées est plus élevé que celui des hommes mariés. Bien qu'élevé, le taux de célibataire l'est moins chez les femmes comparativement aux hommes.

La comparaison de la structure matrimoniale par âge et sexe permet de constater un taux de célibat très élevé aux jeunes âges corrélativement à un taux de mariés faible. Cependant, il faut aussi remarquer des différences selon le sexe.

A l'opposé le taux mariage croît plus vite chez les femmes en comparaison aux hommes jusqu'à atteindre 35-39 ans. Le pourcentage de femmes mariées commence ensuite à diminuer.

Concernant la population des veufs, il apparaît que le veuvage commence à être apparent chez les femmes à partir du groupe d'âge 40-44 ans et chez les hommes plus tardivement à partir de 60-64 ans.

Il ressort que le taux de célibat a légèrement augmenté au cours de la période 1988 - 2013. Pour ce qui est du mariage, on observe une évolution en sens inverse ; c'est-à-dire une diminution du taux de mariage, plus accentuée au cours de la seconde période (2000 à 2013).

Aussi, on peut observer que le divorce n'a pas une corrélation claire avec le niveau d'instruction. En revanche, le veuvage est plus accentué parmi la population non instruite.

En ce qui concerne l'état matrimonial en rapport avec la situation d'activité de la population, on remarque une proportion de mariés plus forte parmi les personnes occupées et les trois quarts de la population qui travaille sont mariés ou l'ont déjà été contre 37% parmi les chômeurs et 49% parmi les inactifs.

Le taux de polygamie est de 9,9% dans l'ensemble avec d'importantes variations entre hommes et femmes : 5,6% chez les hommes et 13,6% parmi les femmes. Il varie aussi sensiblement selon la wilaya en passant d'un taux faible au Tagant à un taux très élevé au Guidimgha.

L'incidence de la polygamie est de 1,1 femme par homme marié dans l'ensemble, mais elle est très différente d'une wilaya à l'autre : elle se situe à son niveau le plus faible au Tagant et dans l'Adrar.

L'intensité de la polygamie est de 2,2 femmes par homme polygame dans l'ensemble mais elle est la plus faible et en Inchiri et à son maximum de 2,2 au Trarza.

En prenant en compte les variations de l'incidence et de l'intensité selon le milieu de résidence, on remarque des taux similaires en milieu urbain et rural avec une différence par rapport au milieu nomade : une incidence plus faible et une intensité plus forte en comparaison avec les autres milieux au niveau des milieux urbain et rural contrairement au milieu nomade.

En ce qui concerne l'état matrimonial des adolescents, le pourcentage de personnes mariées avant d'atteindre 20 ans est de 10% environ. Il augmente avec l'âge progressivement pour atteindre 29% environ à l'âge de 20 ans. Il demeure élevé chez les moins de 18 ans.

Par ailleurs, concernant les jeunes femmes mariées selon l'âge, les données indiquent une croissance rapide du pourcentage de mariage surtout à partir de 14 ans.

Enfin, il faut noter au niveau de la nuptialité des célibataires que l'âge au premier mariage des hommes est de 32,1 ans contre 26,3 ans chez les femmes. L'intensité de la nuptialité des célibataires est de 0,961 chez les hommes contre 0,959 chez les femmes.

INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial et de la nuptialité est importante car ils jouent un rôle fondamental dans la dynamique de la population et dans la transition démographique. D'une part, le mariage constitue le seul cadre légal pour l'activité sexuelle et la procréation dans un pays musulman comme la Mauritanie. D'autre part, le mariage affecte le comportement procréateur des femmes et joue ainsi un rôle déterminant sur l'exposition au risque de grossesse et, par conséquent, sur le niveau de la fécondité. En outre, l'état matrimonial et la nuptialité déterminent les conditions de constitution du noyau familial à travers lequel se déroulent les événements démographiques tels que la fécondité, la mortalité et la migration.

Cette étude a pour objectif de décrire la situation individuelle de la population âgée de 10 ans et plus au moment du dénombrement par rapport au mariage et de dégager les phénomènes quantitatifs relatifs aux unions conjugales.

L'étude de l'état matrimonial devait permettre de cerner si à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf, divorcé, etc. Elle permet aussi l'analyse de chaque sous-population définie par son état matrimonial (par exemple la sous-population des mariés) suivant certaines caractéristiques telles que la polygamie. Quant à la nuptialité, elle permet de connaître la probabilité pour un individu de se marier ou de rompre son mariage (par divorce ou veuvage). Autrement dit, il s'agit de l'analyse de la fréquence des états relatifs aux mariages et aux ruptures d'union (divorce, veuvage).

Lors du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013, plusieurs questions permettant d'appréhender le sujet ont été posées, dont la situation matrimoniale, le nombre de mariages et le type de mariages. Aussi, des croisements avec les principales variables ont conduit à calculer d'autres indicateurs importants dans l'analyse de la nuptialité.

Le présent rapport traite d'abord du contexte et des aspects méthodologiques devant présider à l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité. Dans un deuxième temps, il s'agira de décrire l'état matrimonial de la population, la mobilité conjugale et la situation de la population jeune avant d'analyser la nuptialité des célibataires et de déboucher sur les principales conclusions.

I. CONTEXTE DE L'ETUDE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

1.1 Contexte socioculturel

En Mauritanie, le mariage a un sens d'une institution, non pas du point de vue de l'alliance entre un homme et une femme, mais en considérant ses implications pour les groupes de parenté des conjoints et l'appartenance sociale des enfants issus du mariage. Le mariage est ainsi fondé sur l'intérêt commun que les groupes trouvaient dans l'alliance et dans la perpétuation du groupe à travers la progéniture qui en sera issue. Dans ce cadre, l'alliance matrimoniale suppose le respect de certaines règles et coutumes ayant non seulement une fonction de contrôle, mais aussi celle de préservation d'une structure de relations.

Ceci n'a pas empêché la situation matrimoniale d'être caractérisée par un taux de divorce élevé et surtout une forte mobilité conjugale chez la communauté Arabe notamment. Dans les communautés négro-africaines, la principale caractéristique en termes de nuptialité est la polygamie et la limitation du taux de divorce.

Dans l'ensemble, en cas de rupture d'union, la pratique sociale en Mauritanie encourage le remariage des hommes et des femmes en particulier si celui-ci intervient à un âge relativement moins élevé. Mais ces coutumes traditionnelles de nuptialité ont évolué avec la modernisation,

le contact avec d'autres cultures, la scolarisation et tout récemment, la crise économique.

La transformation des structures sociales, économiques et culturelles, ainsi générée par le modernisme conduit à des évolutions du mariage traditionnel. Elles contribuent à l'affaiblissement des règles matrimoniales.

Si l'éducation peut être considérée comme un facteur important pour le relèvement de l'âge au premier mariage, il reste que l'augmentation des charges liées aux différentes cérémonies ne reste pas sans effet. Aujourd'hui toutes les formes de célébration du mariage en Mauritanie engendrent des coûts (attachement du couple, réception offerte par les mariés, etc.).

Par ailleurs, malgré l'urbanisation, la scolarisation, l'industrialisation, et l'amélioration du statut de la femme, la polygamie demeure encore une pratique répandue dans certains milieux. Elle répond parfois à l'entrée tardive en union des femmes scolarisées et l'ajournement du mariage en particulier, par les jeunes hommes sans emploi ou ayant un emploi précaire. Les femmes entrent alors souvent en union avec un homme déjà marié.

1.2 Contexte juridique

- Déclaration de politique de Population

La première Déclaration de Politique de Population (DPP) en Mauritanie a été adoptée en juin 1995 et est restée en vigueur jusqu'à sa réactualisation en janvier 2005 puis en 2010. Cette DPP était à vocation multisectorielle et soulignait que l'intégration des problèmes de population et de développement est une condition nécessaire à une croissance économique qui assure le bien être des populations et se fixait pour objectif majeur la lutte contre la pauvreté.

Huit objectifs ont été définis et chaque objectif est réalisé à travers des stratégies. La DDP stipule dans son objectif 3 qu'il faut « mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien être de la femme et de l'enfant ». Dans ce cadre, le sous-objectif 3 prévoit d'assurer un suivi régulier de l'application et de la diffusion du code du statut personnel

- Code du Statut Personnel

En Mauritanie, le code du statut personnel est le document légal de référence en ce qui concerne la réglementation de la vie des couples, la protection de la famille, les droits et les devoirs des conjoints. Il est un ensemble de principes et d'accords légaux inspirés des valeurs sociales, culturelles et économiques. Ce code stipule à son article 231 que « la famille fondée sur le mariage constitue la cellule de base de la société ».

Le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel.

Les éléments constitutifs du mariage sont : les deux époux, le tuteur WELI, la dot et le consentement. La capacité de se marier est accomplie pour toute personne douée de raison et âgée de 18 ans révolus.

Le mariage est valablement conclu par le consentement des parties, exprimé en termes consacrés ou à l'aide de toute expression admise par l'usage. Pour toute personne se trouvant dans l'impossibilité de s'exprimer, le consentement résulte valablement d'un écrit ou de tout signe exprimant d'une façon certaine la volonté. L'épouse peut stipuler que son mari n'épouse pas une autre femme, qu'il ne s'absente pas plus d'une période déterminée, qu'il ne l'empêche pas de

poursuivre ses études ou de travailler ainsi que toute autre condition contraire à la finalité du contrat de mariage.

Les empêchements au mariage sont de deux sortes: • Des empêchements définitifs; • Des empêchements provisoires. Les empêchements définitifs sont: (i) la parenté; (ii) l'alliance; (iii) l'allaitement; (iv) le serment d'anathème « LIAAN », et (v) la consommation d'un mariage conclu, en période de viduité légale «IDDA» même consommé après l'expiration de celle-ci.

Les empêchements provisoires qui disparaissent dès que cesse la cause de la prohibition sont: (i) le fait pour une femme d'être engagée dans les liens d'une union non dissoute ou d'être en délai de viduité légale; (ii) le fait d'être atteint d'une maladie grave; et (iii) l'union en bigamie de deux sœurs ou d'une femme et sa tante paternelle ou maternelle.

Il est permis de contracter le mariage avec plus d'une épouse si les conditions et la volonté d'équité sont réunies et après information préalable de l'ancienne et de la future épouse ayant stipulé la monogamie. ARTICLE 46.

Le mariage d'une musulmane avec un non musulman est prohibé. Est également prohibé le mariage d'un musulman avec une non-musulmane n'appartenant pas aux gens du livre.

Celui qui a divorcé d'avec sa femme trois fois de suite ne peut la reprendre qu'à l'expiration d'un délai de viduité légale consécutive à un mariage valablement consommé avec un autre homme. Le mariage à durée déterminée est prohibé.

1.3 Aspects méthodologiques

1.3.1 Définitions des concepts

Le concept de situation matrimoniale désigne la situation conjugale d'une personne : célibat, mariage, divorce, veuvage.

Célibat : toute personne qui n'a jamais été mariée est déclarée célibataire.

Mariage : le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel.

Divorce : le divorce est la dissolution du mariage prononcée par le juge dans les conditions prévues au CSP. Le divorce est la dissolution du mariage par rupture d'union entre époux survivants. L'homme peut ainsi divorcer d'avec son épouse ou la femme d'avec son époux. La modalité «divorcé» cause des problèmes dans les pays où la polygamie est autorisée. En effet, un homme qui a plusieurs femmes, peut divorcer d'avec une ou plusieurs de ses femmes, tout en restant marié aux autres. Ce qui n'est pas possible pour la femme, qui devient automatiquement divorcée dès que le contrat de l'union conjugale avec son époux est rompu.

Veuvage : le veuvage est la dissolution du mariage par décès du conjoint. Un homme dont l'épouse est décédée est veuf et une femme dont l'époux est décédé est veuve. Tout comme dans le cas du divorce, le veuvage des hommes est très mal saisi car si un homme qui a plusieurs femmes, arrive à perdre une, il ne devient pas automatiquement veuf. Ce qui n'est pas possible pour la femme qui devient automatiquement veuve après le décès de son époux.

1.3.2 Présentation des indicateurs et méthodes de calcul

- **Proportion des célibataires** : la part des célibataires parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.
- **Proportion des mariés** : la part des mariés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10¹ ans
- **Taux de rupture d'union** : la proportion des veufs/divorcés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.
- **Taux de polygamie** : c'est la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés.
- **Taux de femmes en union polygame** : c'est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.
- **L'intensité de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame.
- **L'incidence de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme marié.
- **La nuptialité** est l'étude de survenance des mariages des célibataires dans une génération. Elle aboutit à l'établissement de la table de nuptialité et au calcul des principaux indicateurs de nuptialité que sont l'âge moyen, l'âge médian au premier mariage, l'intensité de la nuptialité des célibataires et la fréquence du célibat définitif. Ces indicateurs sont calculés pour chaque sexe et les écarts d'âge moyen et médian sont calculés pour évaluer le décalage des unions entre les générations.
- **L'âge médian au premier mariage** : c'est l'âge auquel la moitié des mariages est célébrée.
- **L'âge moyen au premier mariage** : c'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité.

Le manque d'information sur l'âge au premier mariage oblige à utiliser une approche indirecte pour calculer l'âge moyen au premier mariage. La méthode de Hajnal² a donc été utilisée : elle repose sur deux hypothèses : 1) l'indépendance entre nuptialité d'une part, mortalité et migration d'autre part ; 2) la stabilité de la nuptialité dans le temps.

La méthode consiste à considérer que les proportions de célibataires sont relatives à une cohorte (fictive) et à calculer le nombre moyen d'années passées dans le célibat par les individus de la cohorte qui finissent par se marier.

¹ Même si l'âge légal au mariage est de 18 ans, on considérera 10 ans comme limite inférieure

² Les formules utilisées sont décrites en annexe.

L'intensité de la nuptialité : c'est le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif. Les seuils de 55 ans pour les hommes et de 35 ans pour les femmes supposent que s'il n'y a pas eu de mariage avant cet âge, il n'y en aura plus.

Célibat définitif : C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle. Cet âge est défini, pour les hommes à 55 ans, et pour les femmes à 35 ans.

Table de nuptialité du moment : c'est un ensemble d'indices qui permettent de montrer comment se réalisent les mariages des célibataires à travers les âges. La table de nuptialité indique la chance, à chaque âge pour un célibataire, de contracter un mariage. La table du moment décrit le mariage au sein d'une génération fictive, qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année en l'absence de la mortalité et de la migration. Pour les femmes et les hommes, on prendra à partir de 15 ans compte tenu de l'intensité de la sortie du célibat de chaque sexe.

Cette table comprend les indicateurs de nuptialité suivants : le nombre de mariages et le quotient de nuptialité. Le nombre de mariages est obtenu en faisant la différence entre les proportions de célibataires de deux âges consécutifs. Le quotient de nuptialité ou la probabilité pour un célibataire de se marier avant son prochain anniversaire est obtenu en rapportant le nombre de mariages entre deux âges consécutifs au nombre de célibataire de l'âge de début.

La construction d'une table de nuptialité n'est envisageable que lorsque la proportion des célibataires décroît régulièrement avec l'âge ou le groupe d'âges. La proportion des célibataires s'obtient en rapportant l'effectif de célibataires d'un groupe d'âges donné à l'effectif de ce groupe d'âges. Lorsque la proportion des célibataires observés ne suit pas une décroissance régulière, on procède à un lissage par la méthode des moyennes mobiles.

1.3.3 Sources et utilisation des données de nuptialité

Le RGPH 2013 a fourni les données nécessaires à la description de l'état matrimonial de la population mauritanienne de plus de 10 ans et à l'analyse de la nuptialité. Le questionnaire ménage comprend quatre questions fondamentales portant sur :

- L'état matrimonial,
- Le nombre total des mariages,
- L'âge au premier mariage,
- Le nombre d'épouses ou de coépouses.

En plus de ces questions, des croisements sont effectués avec les principales variables sociodémographiques et économiques telles que l'âge, le sexe, le niveau géographique (wilaya et milieu de résidence) sans occulter le recoupement avec le niveau d'instruction ou la situation d'activité, etc.

A partir de ces questions, on peut décrire la situation de la population mauritanienne âgée de 10 ans ou plus selon l'état matrimonial au moment de la collecte des données pour rendre compte du poids des célibataires, des mariés, des veufs ou des divorcés pour chaque sexe considéré.

Ces recoupements conduisent aussi à dégager la variation spatiale et sociodémographique et économique de la nuptialité. Ils permettront ainsi d'élaborer la table de nuptialité à savoir l'intensité des mariages et le calendrier de survenance de ces événements au sein de la population mauritanienne

tant chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, le nombre moyen de mariages contractés par personne de 10 ans ou plus permet d'analyser l'intensité de la nuptialité des célibataires.

Les données sur le nombre total d'épouses (pour l'homme marié) et de coépouses (pour la femme mariée) sont nécessaires pour étudier la polygamie. A partir de ces informations, on peut rendre compte de la fréquence de survenance de ce phénomène (taux de polygamie) ainsi que son intensité (incidence de la polygamie).

Les résultats des données sur l'état matrimonial seront comparés à ceux obtenus à partir des recensements antérieurs afin de dégager l'évolution de chaque modalité de la nuptialité étudiée.

1.4 Revue de la littérature

En Mauritanie, parmi les rares études réalisées sur le mariage et la nuptialité on peut noter celles menées dans le cadre de l'Enquête Démographique et de Santé en 2000-2001. La revue de la littérature est donc basée essentiellement sur cette étude.

1.4.1 Age moyen au premier mariage

La tendance au vieillissement de l'âge au premier mariage est perceptible quel que soit le milieu de résidence : chez les femmes urbaines, l'âge médian à la première union qui était de 16 ans pour les générations anciennes âgées de 45-49 ans à l'enquête, est passé à 20,2 ans pour les femmes des générations les plus récentes âgées de 25-29 ans à l'enquête ; chez les femmes rurales, cet âge médian est passé de 16,3 ans pour les générations les plus anciennes à 18,1 ans pour les plus récentes. Au niveau régional, on constate que l'âge d'entrée en première union varie d'un minimum de 16,1 ans dans la zone du Fleuve à 18,8 dans la zone Sud-est.

Les femmes ayant une instruction secondaire ou plus (âge médian de 21,6 ans) se marient trois ans plus tard que les femmes ayant une instruction primaire (18,5 ans) et plus de cinq ans plus tard que celles sans instruction (15,9 ans).

Plusieurs études montrent une augmentation de l'âge au premier mariage, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, dans la plupart des pays africains (source de plusieurs enquêtes EDS).

Le premier mariage plus tardif des femmes est souvent imputé à une série de facteurs liés plus ou moins directement à l'urbanisation ; la scolarisation plus importante des filles ; l'activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie ; l'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage ; la disparition ou presque des mariages forcés et l'existence de nouvelles règles juridiques régissant le mariage et la famille (adoption d'un code de la famille, notamment qui offre des droits nouveaux aux femmes).

En revanche, d'autres domaines plus poussés sont nécessaires, telles que l'étude des déterminants de la primo-nuptialité étant donné son importance dans la modification du calendrier de la nuptialité et le recul de l'âge au premier mariage des femmes.

1.4.2 Divorce et choix du mari

Le divorce est un phénomène social important en Mauritanie. Ainsi, 11 % des femmes âgées de 15-49 ans au moment de l'enquête étaient divorcées. Contrairement aux femmes, la proportion des hommes divorcés est faible (2 %) car ils recourent au remariage plus fréquemment.

Les résultats montrent que 29 % des mariages résultent d'un choix mutuel entre les deux époux et que, dans 27 % des cas, la femme a choisi elle-même son mari.

C'est en milieu rural que le poids de la famille est encore le plus déterminant. Du point de vue ethnique, c'est dans la société soninké que la femme participe le moins au choix de son mari (dans 11 % des cas, elle a choisi seule et, dans 18 % des cas, elle a choisi avec l'homme); à l'opposé, 73 % des femmes wolofs participent au choix de leur conjoint (35 % seules et 36 % avec l'homme).

Par ailleurs, seulement 32 % des femmes actuellement mariées, veuves ou divorcées ont contracté un (premier) mariage avec un homme non apparenté, ce qui indique que le mariage consanguin est largement pratiqué en Mauritanie. Plus de deux femmes sur cinq (43 %) se sont mariées avec un cousin direct.

La polygamie est une pratique qui n'est pas très répandue en Mauritanie puisqu'elle ne concerne que 12 % des femmes mariées.

II. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION

Cette section porte sur l'examen de l'état matrimonial dans son ensemble, c'est-à-dire selon le sexe, l'âge et le niveau géographique. Elle prend en considération aussi l'évolution de la structure matrimoniale et aborde l'analyse selon les principales caractéristiques socioéconomiques, le régime matrimonial ainsi que la pratique de la polygamie.

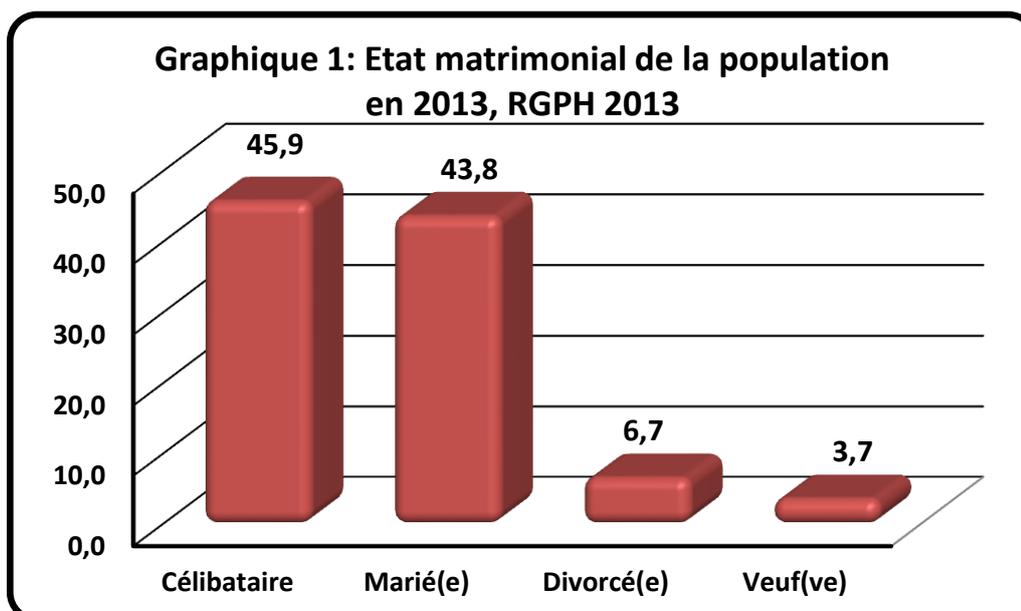
2.1 Vue d'ensemble

Parmi l'ensemble de la population de 10 ans et plus, on remarque (tableau 1) que 46% sont célibataires contre 44% environ de mariés, 7% de divorcés et un taux de veuvage de 3,7%.

Tableau 1 : Etat matrimonial de la population selon le sexe

	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)
Masculin	54,7	41,6	3,2	0,6
Féminin	37,6	45,8	10,0	6,6
Ensemble	45,9	43,8	6,7	3,7

Le pourcentage des hommes célibataires est nettement plus élevé que celui des femmes célibataires. En toute logique, parmi la population des mariés, le pourcentage des femmes est plus élevé que celui des hommes. Ceci aurait plusieurs explications parmi lesquelles on peut citer les faits que les hommes se marient plus tardivement du fait de la recherche du travail et de la qualification comme préalable à l'entrée dans le marché matrimonial. Aussi, dans des sociétés traditionnelles comme la nôtre, l'écart d'âge entre maris et la prévalence des mariages précoces sont de nature à creuser cet écart.



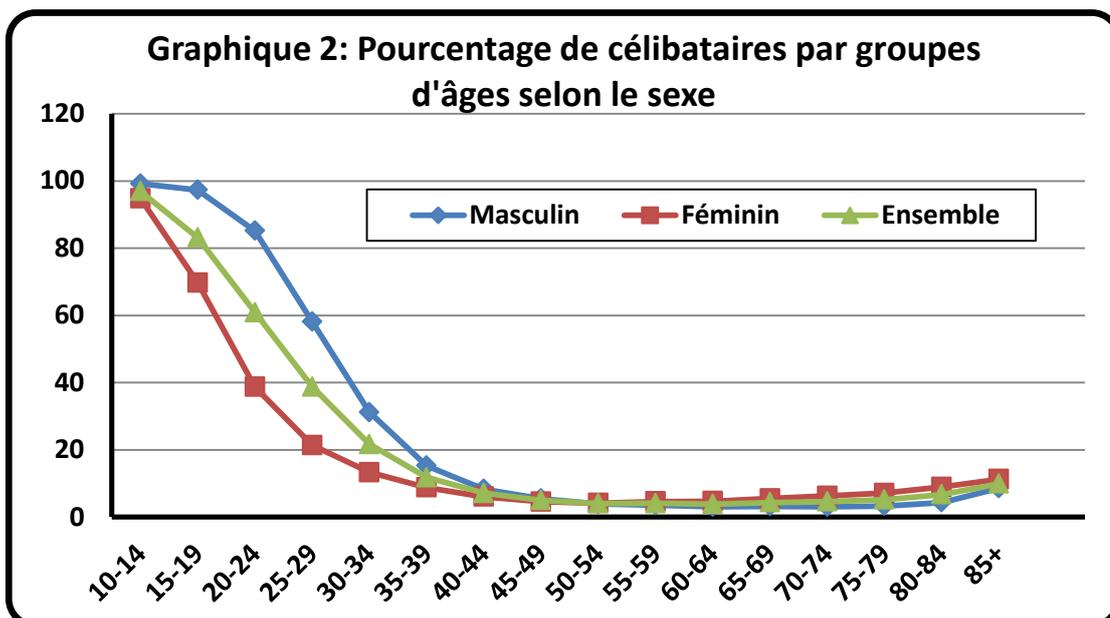
2.2 Structure matrimoniale selon l'âge et le milieu de résidence

La comparaison de la structure matrimoniale par âge et sexe permet de constater un taux de célibat très élevé aux jeunes âges corrélativement à un taux de mariés faible. Cependant, il faut aussi remarquer des différences selon le sexe. Bien qu'élevé, le taux de célibataire l'est moins chez les femmes comparativement aux hommes.

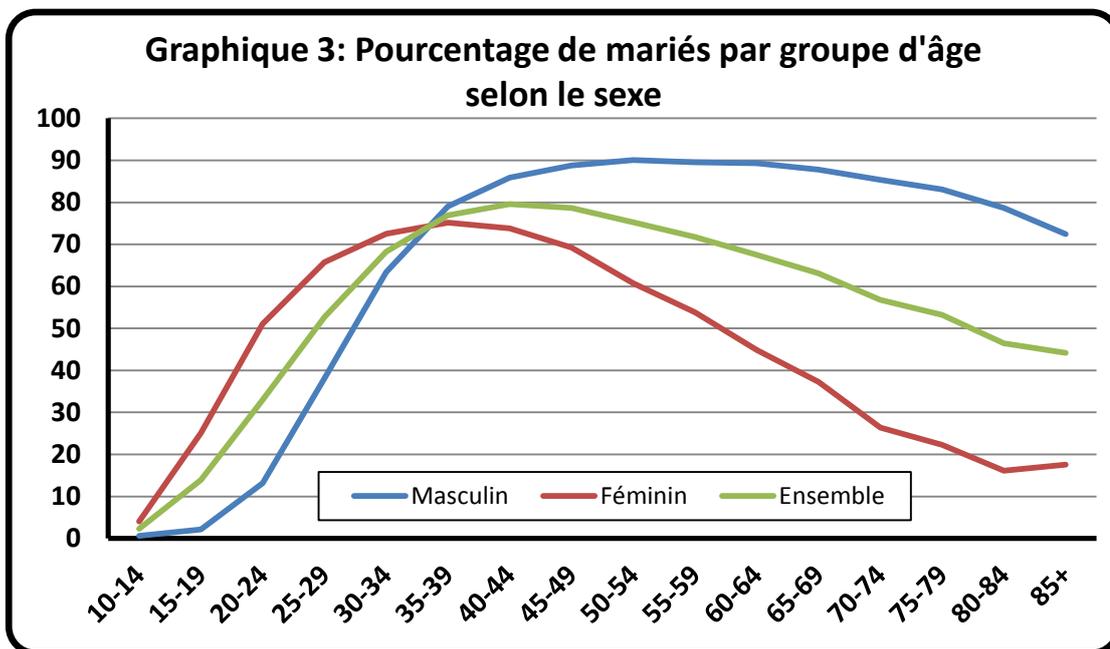
Tableau 2 : Structure matrimoniale selon l'âge et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Masculin				Féminin			
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)
10-14	99,2	0,6	0,2	0	94,8	4	1,1	0,1
15-19	97,3	2,1	0,5	0	69,7	25,1	5	0,2
20-24	85,1	13,1	1,6	0,1	38,7	51,1	9,8	0,4
25-29	58,1	38,1	3,7	0,1	21,4	65,7	12,1	0,8
30-34	31,2	63,4	5,3	0,2	13,3	72,5	12,8	1,4
35-39	15,3	79	5,5	0,2	8,8	75,1	13,3	2,7
40-44	8,3	85,9	5,4	0,3	6	73,8	14,8	5,4
45-49	5,5	88,8	5,2	0,5	4,6	69,2	16,3	9,9
50-54	3,9	90,1	5,2	0,9	4,1	60,7	18	17,2
55-59	3,5	89,6	5,7	1,2	4,6	53,8	17,1	24,5
60-64	3,1	89,3	5,8	1,8	4,7	44,8	16,5	34
65-69	3,2	87,8	6,1	3	5,5	37,2	15,7	41,6
70-74	3	85,4	7,1	4,5	6,3	26,4	15	52,3
75-79	3,3	83,1	7,3	6,3	7,1	22,3	13,6	57
80-84	4,3	78,6	8,1	8,9	8,9	16,1	12,9	62
85+	8,5	72,5	7,6	11,4	11,3	17,6	13,1	58,1
Total	54,7	41,6	3,2	0,6	37,6	45,8	10	6,6

En effet, comme l'indique le graphique 2, le pourcentage de célibataires chez les femmes décroît plus vite que chez les hommes.

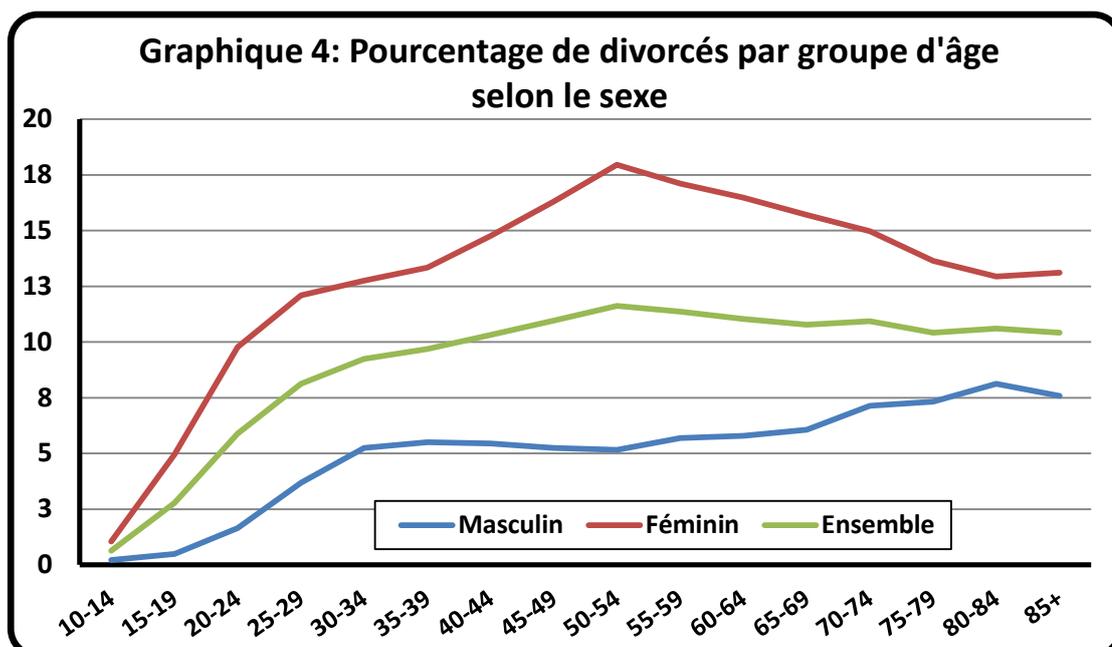


A l'opposé le taux de mariage croît plus vite chez les femmes en comparaison aux hommes jusqu'à atteindre 35-39 ans. Le pourcentage de femmes mariées commence ensuite à diminuer.

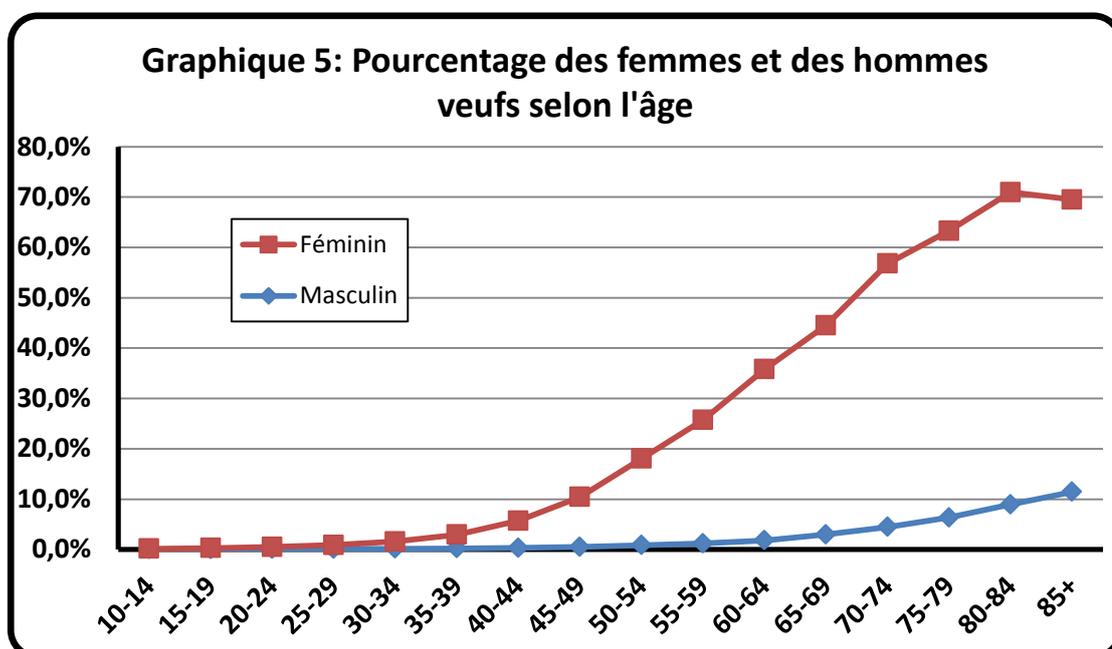


Pour pouvoir mieux comprendre cette tendance des mariés et célibataires selon l'âge, il y'a lieu d'observer les autres composantes de la situation matrimoniale telles le divorce et le veuvage.

Il apparait que parmi la population des divorcés, le pourcentage des femmes est toujours supérieur à celui des hommes quelque soit l'âge.



Concernant la population des veufs, il apparaît que le veuvage commence à être apparent chez les femmes à partir du groupe d'âge 40-44 ans et chez les hommes plus tardivement à partir de 60-64 ans. Ce taux est nettement plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes et l'écart commence très vite à se creuser à partir de 50 ans : les hommes meurent beaucoup plus vite que leurs épouses.



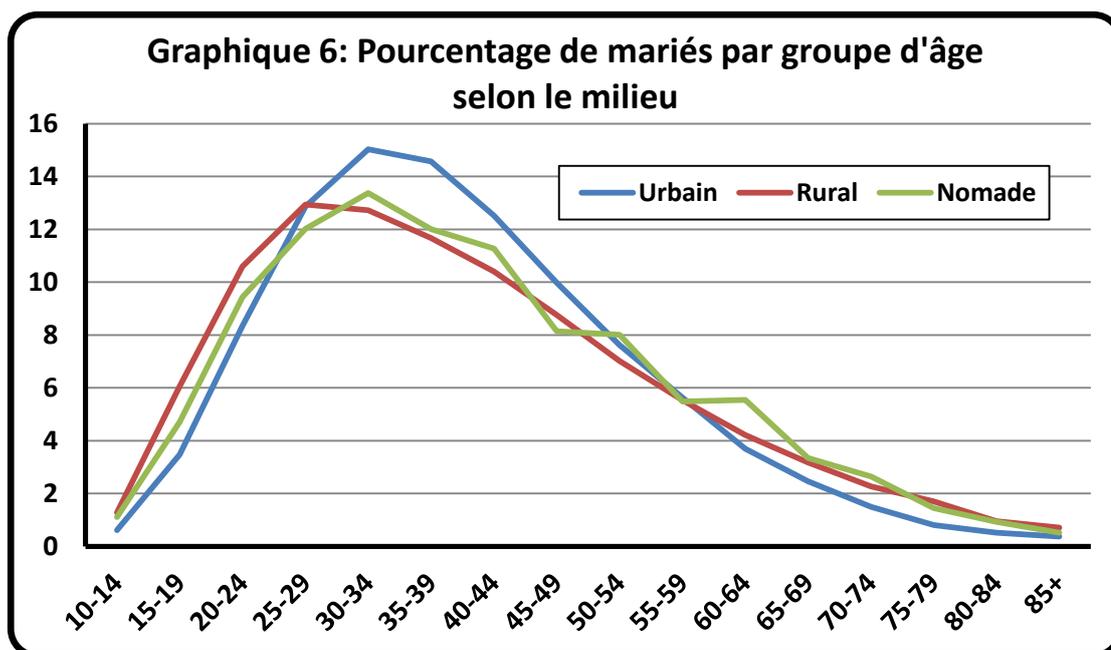
Il y a lieu de noter que la réduction du nombre de femmes mariées à partir de 40 ans traduit l'association de plusieurs facteurs dont l'augmentation du divorce et du veuvage chez les femmes.

Le divorce serait essentiellement le fait de facteurs économiques devenus difficiles surtout avec les charges familiales (nombre d'enfants), conduisant à une mésentente dans le foyer et parfois à la dislocation de celui-ci.

Le veuvage est tout naturellement plus élevé chez les femmes plus âgées en comparaison avec les plus jeunes. Il vient en réduction de la proportion des mariées.

En ce qui concerne le taux de mariage par groupe d'âge selon le milieu, on peut remarquer un schéma presque similaire en milieu rural et nomade et une différence plus nette par rapport au milieu urbain.

En effet, le pourcentage de la population des mariés de moins de 30 ans est plus important en milieu rural et nomade en comparaison avec le milieu urbain. Cette tendance s'inverse à partir de 60 ans.



2.3 Evolution de l'état matrimonial

Pour une meilleure appréciation de l'état matrimonial, il est en effet important de faire des analyses longitudinales et à travers les données issues des mêmes types de sources que sont les recensements de 1988 à 2000.

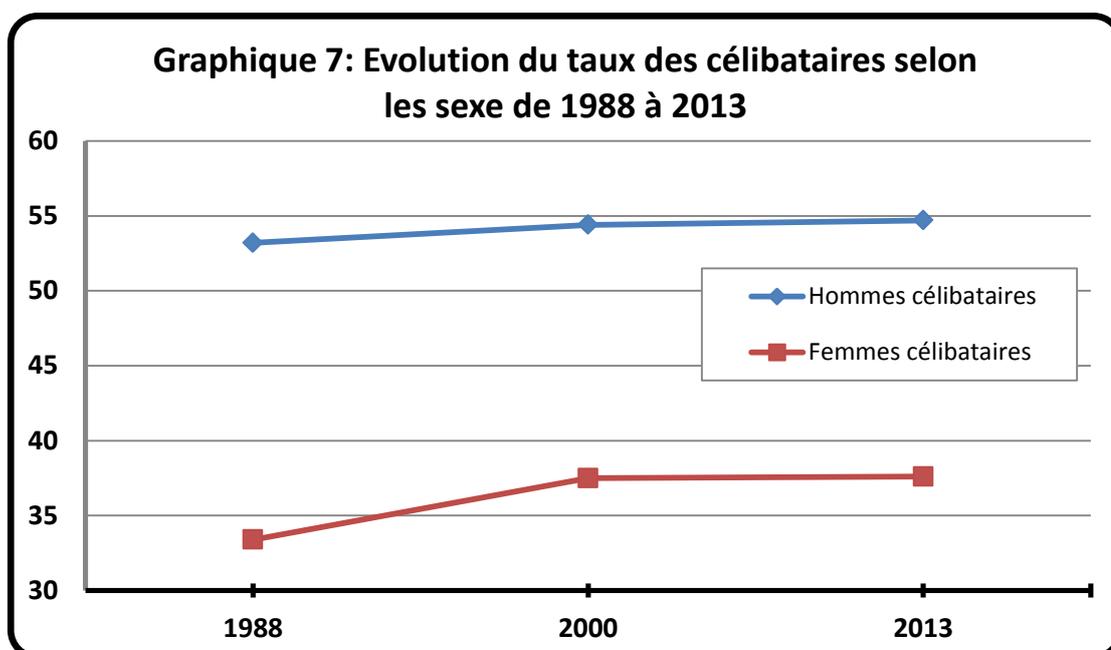
Tableau 3 : Evolution de l'état matrimonial selon le sexe de 1988 à 2013

Etat matrimonial	1988		2000		2013	
	M	F	M	F	M	F
Célibataire	53,20	33,40	54,40	37,50	54,69	37,62
Marié(e)	43,80	48,30	43,10	47,10	41,59	45,82
Divorcé(e)	0,80	7,70	1,90	8,60	3,15	10,00
Veuf(ve)	2,30	10,60	0,60	6,80	0,6	6,60

Il ressort du tableau 3 que le pourcentage des célibataires a légèrement augmenté au cours de la période considérée passant de 53,2% en 1988 à 54,7% en 2013 pour les hommes. Chez les femmes, l'augmentation est plus accentuée surtout au cours de la première période (33,4% en 1988 à 37,5% en 2000).

Pour ce qui est du mariage, on observe une évolution en sens inverse ; c'est-à-dire une diminution du taux de mariage, plus accentuée au cours de la seconde période (2000 à 2013).

Le taux de divorce augmente régulièrement au cours de la période considérée et ce, quelque soit le sexe. Quant au veuvage, il a connu une forte diminution surtout parmi les femmes entre 1988 et 2000. Le taux de 10,6% pourrait s'associer à une forte mortalité des hommes du fait particulièrement de la guerre du Sahara, durant les années 70.



2.4 Etat matrimonial et caractéristiques sociodémographiques

Cette sous-section concerne l'analyse de l'état matrimonial de la population en fonction de deux principales caractéristiques socioéconomiques qui auraient des incidences sur la nuptialité à savoir le niveau d'instruction et la situation d'activité économique.

On remarque, à travers le tableau 4 que la plus grande proportion de marié (es) se retrouve parmi la population hautement instruite ou celle n'ayant pas de niveau d'éducation, celle ayant des niveaux intermédiaires (primaire ou secondaire) connaissent des proportions de mariages plus faibles. Ceci est valable pour les hommes et pour les femmes.

Aussi, peut-on observer que le divorce n'a pas une corrélation claire avec le niveau d'instruction. En revanche, le veuvage est plus accentué parmi la population non instruite : il est particulièrement élevé chez les femmes n'ayant pas de niveau ou de niveau coranique et/ou Mahadra. On peut supposer que le niveau coranique ou Mahadra représente une population qui n'aurait suffisamment pas d'instruction civique pour être à même d'acquérir une culture médicale qui la protégerait contre les principales maladies ; ce qui laisse présager un taux de mortalité fort parmi cette catégorie de population. D'autres facteurs d'exposition aux risques feraient que les hommes sont plus exposés par rapport aux femmes et par là expliqueraient la différence des taux de veuvage dans chacune des deux catégories de population.

Tableau 4 : Etat matrimonial de la population selon le sexe et le niveau d'instruction

Etat matrimonial	Aucun niveau	Coran Mahadra	Primaire	Second. général	Université	Second. Tech ou prof	Sup Techn ou prof	Total
	Masculin							
Célibataire	41	45	74	67	41	46	32	55
Marié(e)	54	50	24	30	55	51	63	42
Divorcé(e)	4	4	2	3	4	3	4	3
Veuf(ve)	1	1	0	0	0	0	0	1
	Féminin							
Célibataire	24	27	59	53	37	46	31	38
Marié(e)	55	50	33	37	49	41	52	46
Divorcé(e)	11	12	7	9	13	11	15	10
Veuf(ve)	10	10	1	1	1	2	2	7
	Ensemble							
Célibataire	31	36	66	61	40	46	32	46
Marié(e)	55	50	29	33	53	48	61	44
Divorcé(e)	8	8	5	6	6	5	7	7
Veuf(ve)	6	5	1	0	0	1	1	4

En ce qui concerne l'état matrimonial en rapport avec la situation d'activité de la population, on remarque une proportion de mariés plus forte parmi les personnes occupées et ce, quelque soit le sexe. Cette situation est plus accentuée chez les hommes : deux tiers des actifs occupés sont mariés contre seulement 59% des femmes. Cette grande majorité d'hommes attendent de travailler pour se marier.

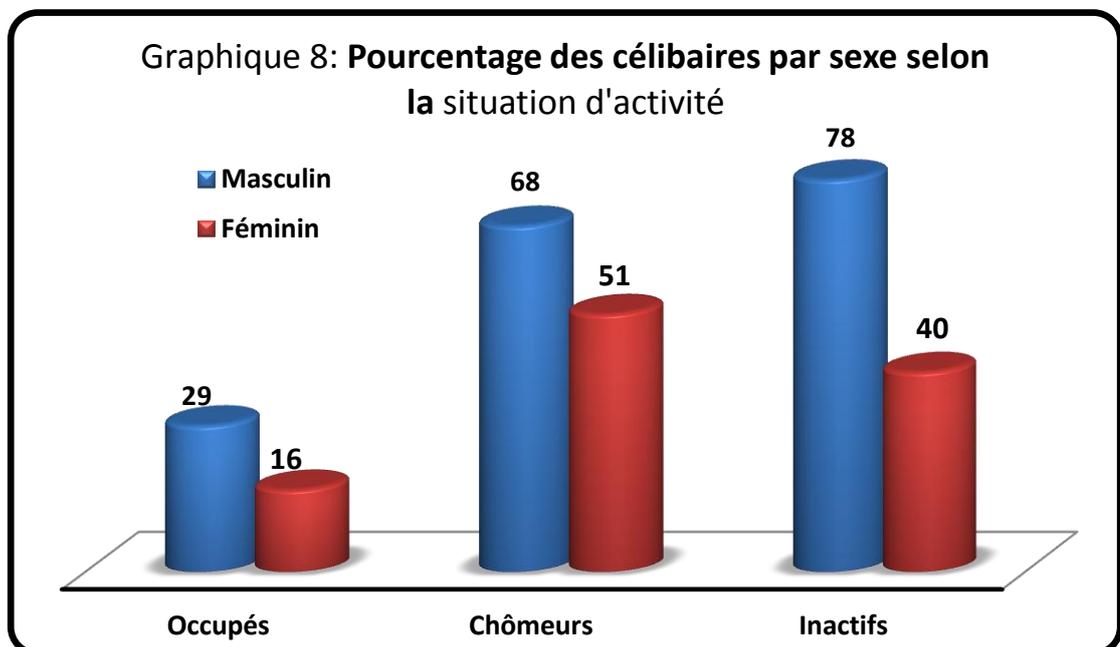
De façon plus générale, les trois quarts de la population qui travaillent sont mariés ou l'on déjà été contre 37% parmi les chômeurs ou 49% parmi les inactifs.

Aussi, parmi la population féminine inactive, plus de six femmes sur dix sont mariées ou l'ont été. Ce chiffre élevé dénote de la prépondérance de mariages de jeunes filles et des mariages des élèves et étudiantes.

Tableau 5 : Etat matrimonial de la population selon le sexe et la situation d'activité

Etat matrimonial	Occupés	Chômeurs	Inactifs	Total
Masculin				
Célibataire	29	68	78	55
Marié(e)	67	28	19	42
Divorcé(e)	4	3	2	3
Veuf(ve)	0	0	1	1
Féminin				
Célibataire	16	51	40	38
Marié(e)	59	31	45	46
Divorcé(e)	17	15	9	10
Veuf(ve)	7	3	7	7
Ensemble				
Célibataire	26	63	51	46
Marié(e)	65	29	37	44
Divorcé(e)	7	7	7	7
Veuf(ve)	2	1	5	4

Parmi la population masculine, les taux de célibat sont plus accentués chez les inactifs et les chômeurs. Chez les femmes, c'est aussi la même tendance mais avec moins d'acuité.



2.5 Répartition de la population selon le régime matrimonial

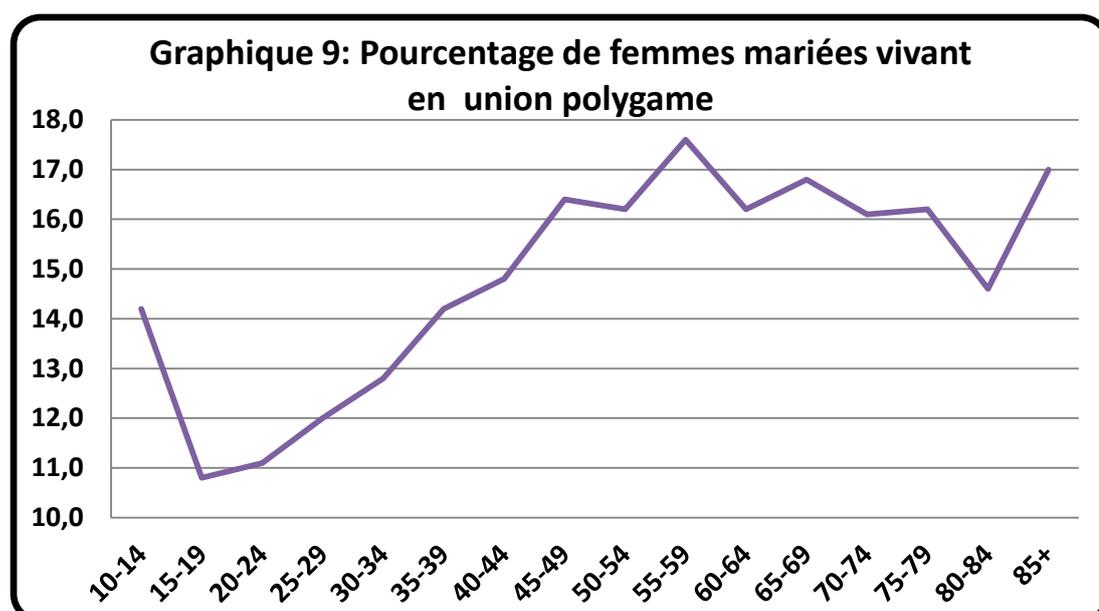
Le tableau qui suit présente la répartition des mariés(es) par groupe d'âge selon le sexe et l'option matrimoniale. On remarque que parmi les mariés 10% environ sont en union polygame. Il ressort aussi qu'un pourcentage élevé d'union polygame au niveau des bas âges surtout chez les filles de

moins de 20 ans. Il pourrait s'agir dans ces cas de mariages contractés par les parents de la fille pour des raisons économiques.

Tableau 6 : Répartition des mariés par groupe d'âge selon l'option matrimoniale

	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Option matrimoniale		Option matrimoniale		Option matrimoniale	
	Union monogame	Union polygame	Union monogame	Union polygame	Union monogame	Union polygame
10-14	95,8	4,2	85,8	14,2	87	13
15-19	97,3	2,7	89,2	10,8	89,8	10,2
20-24	98,6	1,4	88,9	11,1	90,7	9,3
25-29	98,4	1,6	88	12	91,5	8,5
30-34	97,4	2,6	87,2	12,8	91,6	8,4
35-39	95,8	4,2	85,8	14,2	90,6	9,4
40-44	94,6	5,4	85,2	14,8	90	10
45-49	93,1	6,9	83,6	16,4	88,8	11,2
50-54	92,5	7,5	83,8	16,2	89	11
55-59	91,2	8,8	82,4	17,6	87,9	12,1
60-64	91,4	8,6	83,8	16,2	88,9	11,1
65-69	89,9	10,1	83,2	16,8	87,9	12,1
70-74	91,1	8,9	83,9	16,1	89,5	10,5
75-79	90,7	9,3	83,8	16,2	89,3	10,7
80-84	91,5	8,5	85,4	14,6	90,4	9,6
85+	91,6	8,4	83	17	89,9	10,1
Total	94,4	5,6	86,4	13,6	90,1	9,9

Ce taux est aussi élevé à partir de l'âge de 40 ans. En ce qui concerne la population féminine, on peut constater des taux élevés de d'union polygame vers les âges avancés (plus de 45 ans).



2.6 Pratique de la polygamie

Le taux de polygamie est de 9,9% dans l'ensemble avec d'importantes variations entre hommes et femmes : 5,62% chez les hommes et 13,55% parmi les femmes.

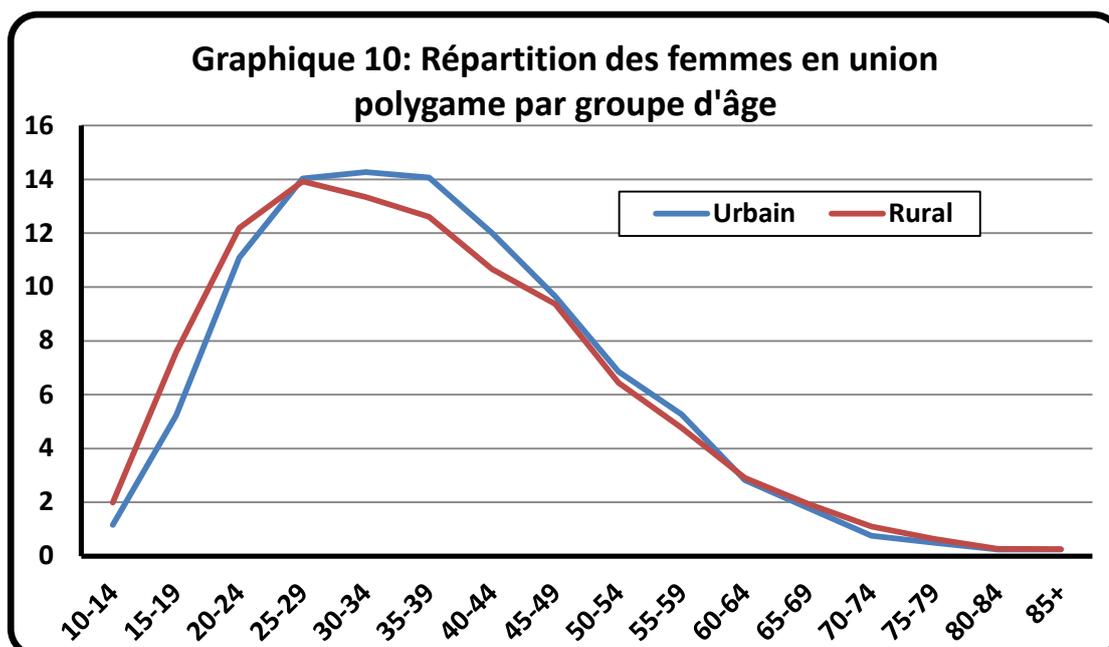
Il varie aussi sensiblement selon la wilaya en passant d'un taux faible au Tagant (1,8%) à un taux très élevé au Guidimagha qui dépasse légèrement 29%.

Il y a lieu de remarquer des taux élevés de polygamie dans la zone fleuve (Guidimagha, Gorgol, Brakna et Trarza) où on trouve la quasi-totalité de la population négro-mauritanienne. Ces communautés, à des degrés divers seraient plus enclines que la population arabe à contracter des unions polygames.

Tableau 7 : Proportion d'hommes ou de femmes polygames parmi les hommes ou femmes mariés par Wilaya

Wilaya	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Tagant	0,79	2,67	1,83
Adrar	0,91	3,42	2,23
Inchiri	2,1	4,73	3,05
Tiris Zemmour	2,24	4,69	3,35
Hodh El Gharbi	2,81	7,66	5,49
Hodh Chargui	2,19	8,36	5,57
Assaba	3,25	8,42	6,23
Dakhlet Nouadhibou	4,11	9,86	6,59
Nouakchott	5,31	11,54	8,39
Trarza	5,47	12,15	9,27
Brakna	7,37	15,78	12,39
Gorgol	10,36	21,74	17,01
Guidimagha	17,13	37,57	29,08
Total	5,62	13,55	9,9

En ce qui concerne la distribution de la polygamie chez les femmes par âge et par milieu géographique, on peut dire qu'elle est plus élevée en milieu rural pour les femmes de moins de 30 ans ; elle devient ensuite plus accentuée en milieu urbain jusqu'à l'âge de 50 ans. Elle s'établit ensuite à des niveaux similaires dans les deux milieux.



2.7 Ecarts d'âges entre les conjoints

Sur la base de la reconstitution des couples au sein des ménages à partir du lien de parenté avec le chef de ménage, il a été possible d'évaluer la distribution des écarts moyens d'âges entre conjoints. Rappelons qu'on entend par écart d'âge la différence entre l'âge du mari et celui de la conjointe. Donc le calcul se fait directement pour les couples monogames tandis que dans les ménages polygames, cet écart est obtenu autant de fois que le mari a d'épouses. Les résultats sont consignés dans les tableaux 8 ci-dessous et 7 en annexe.

Tableau 8 : Répartition des couples selon l'écart d'âges

Ecarts d'âges	Ensemble	Monogame	Polygame
< 0 an	6,3	6,3	8,4
0-4 ans	14,6	11	15,7
5-9 ans	25,2	21,2	25,1
10-14 ans	24,8	23,8	23,7
15-19 ans	13,6	15,3	13
20 ans ou plus	15,5	22,4	14,1
Total	100,0	100,0	100,0

Il ressort du tableau 8 ci-dessus que d'une façon générale les femmes prennent pour mari des hommes plus âgés qu'elles. Toutefois, on note qu'au sein de 6,3% des unions (6,3% des unions monogames et 8,4% des unions polygames), les femmes sont plus âgées que leurs maris. La répartition est très similaire selon la forme monogame ou polygame de l'union. Dans un quart des unions, l'écart d'âges va de 5 à 9 ans et aussi de 10 à 14 ans.

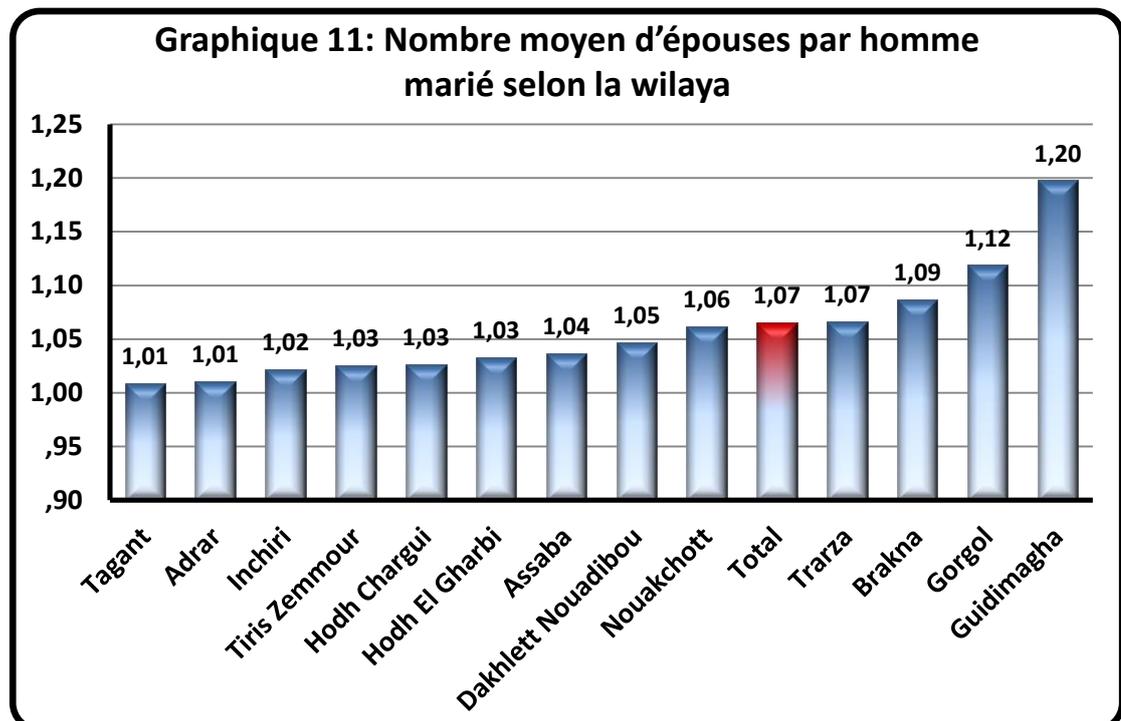
Au total, il y a très peu de variation de l'écart moyen selon le milieu de résidence et la wilaya (Tableau 7 en annexe). L'écart moyen national est de 10,9 ans alors qu'il varie de 10,3 ans en milieu urbain à 11,5 ans en milieu rural et 11,3 ans chez les nomades.

III. MOBILITE CONJUGALE

Le mariage peut se renouveler plus d'une fois. On peut contracter un mariage alors qu'on est en situation de marié, on est alors dans une situation de polygamie. Le mariage peut aussi avoir lieu à la suite de divorce ou de décès du conjoint. La mobilité conjugale rend compte des ruptures d'unions par divorce ou décès du conjoint. En général, le mariage africain est caractérisé par une forte propension aux ruptures d'unions suivies des remariages.

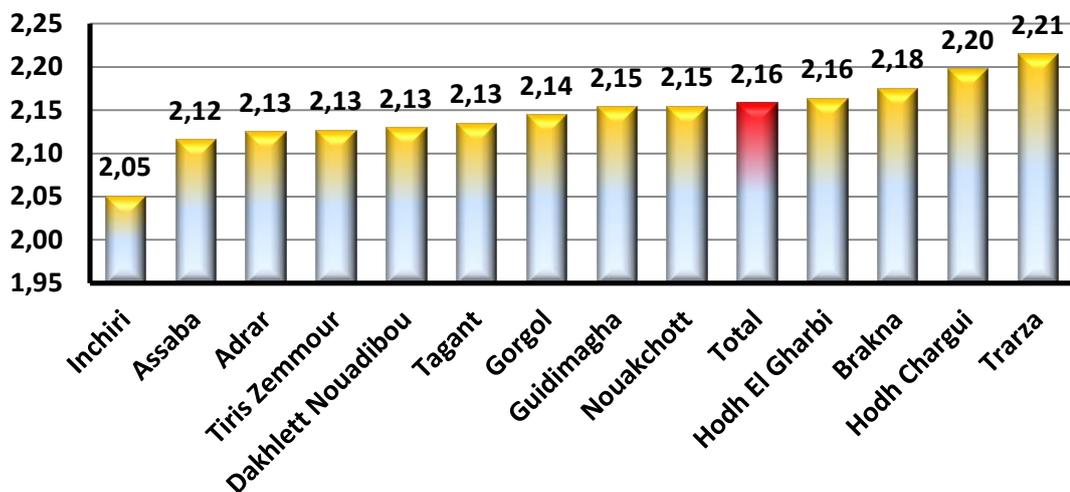
Les principaux indicateurs qui rendent compte de cette mobilité sont l'incidence de la polygamie ou le nombre moyen d'épouses par homme marié et l'intensité de polygamie qui est le nombre moyen d'épouses en union polygamique par homme marié polygame. Cet indicateur est relativement plus élevé que l'incidence de la polygamie puisqu'au dénominateur on exclut les hommes mariés monogames.

Le graphique qui suit indique l'incidence de la polygamie selon la wilaya. On remarque que cette incidence est de 1,07 dans l'ensemble, mais elle est très différente d'une wilaya à l'autre : elle se situe à son niveau le plus faible au Tagant et en Adrar en augmentant progressivement pour atteindre son niveau le plus élevé au Guidimagha (1,2).



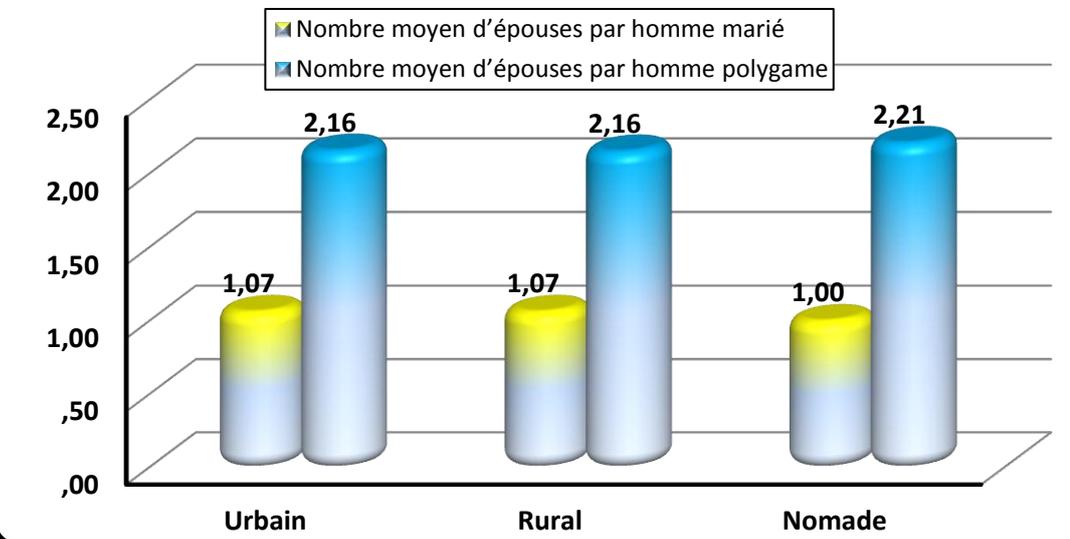
L'intensité de la polygamie est de 2,16 dans l'ensemble mais elle est aussi différente selon le niveau géographique. La valeur la plus faible et qui sort du lot se retrouve en Inchiri, ensuite elle croit progressivement pour atteindre son maximum de 2,21 au Trarza.

Graphique 12: Nombre moyen d'épouses par homme polygame selon la wilaya



En prenant en compte les variations de l'incidence et de l'intensité selon le milieu de résidence, on remarque des taux similaires en milieu urbain et rural avec une différence par rapport au milieu nomade : une incidence plus faible et une intensité plus forte en comparaison avec les autres milieux.

Graphique 13: Nombre moyen d'épouses par homme marié



IV. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS ET MARIAGES PRECOCES

Etant donné l'importance du mariage dans la procréation, il devient aussi pertinent d'examiner l'état matrimonial des jeunes adolescents ; lesquels sont à ce titre exposés aux risques de grossesses et à la rupture de la scolarité.

Le pourcentage de personnes mariées avant d'atteindre 20 ans est de 10% environ. Il augmente avec l'âge progressivement pour atteindre 29% environ à l'âge de 20 ans. Il demeure élevé chez les moins de 18 ans qui, en principe, ne sont pas autorisés à se marier³. Il faut aussi noter l'existence de divorce à ces jeunes âges même si les taux restent relativement faibles.

Tableau 8 : Etat matrimonial des adolescents selon l'âge

Age	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Total	Effectif
10	98,9	0,7	0,3	0,1	100	116041
11	98,9	0,8	0,3	0	100	70350
12	97,9	1,5	0,5	0,1	100	97728
13	95,8	3,3	0,9	0,1	100	71607
14	91,9	6,5	1,4	0,2	100	73779
15	89,5	8,5	1,8	0,1	100	83237
16	87,2	10,5	2,1	0,1	100	69864
17	83,4	13,6	2,8	0,1	100	68535
18	78,6	17,8	3,5	0,1	100	80737
19	75,3	20,5	4	0,2	100	59030
20	66,2	28,6	5	0,2	100	85885
Total	88,3	9,7	2	0,1	100	876793

Quand on procède à la séparation des jeunes en deux groupes d'âge, les très jeunes (10-14 ans) et les moins jeunes (15-19 ans), on peut observer de nettes différences dans l'état matrimonial. Pour les plus jeunes, le taux de célibat est de 97% environ contre 83% environ chez les moins jeunes. La tendance inverse est observée pour les mariages qui sont plus fréquents chez les plus âgés.

Quelque soit le milieu de résidence, le taux de mariage est toujours plus important chez les plus âgés. Cette tendance demeure plus accentuée dans les milieux rural et nomade en comparaison avec le milieu urbain ou les écarts dans la proportion de mariés entre les groupes d'âge demeurent plus faibles.

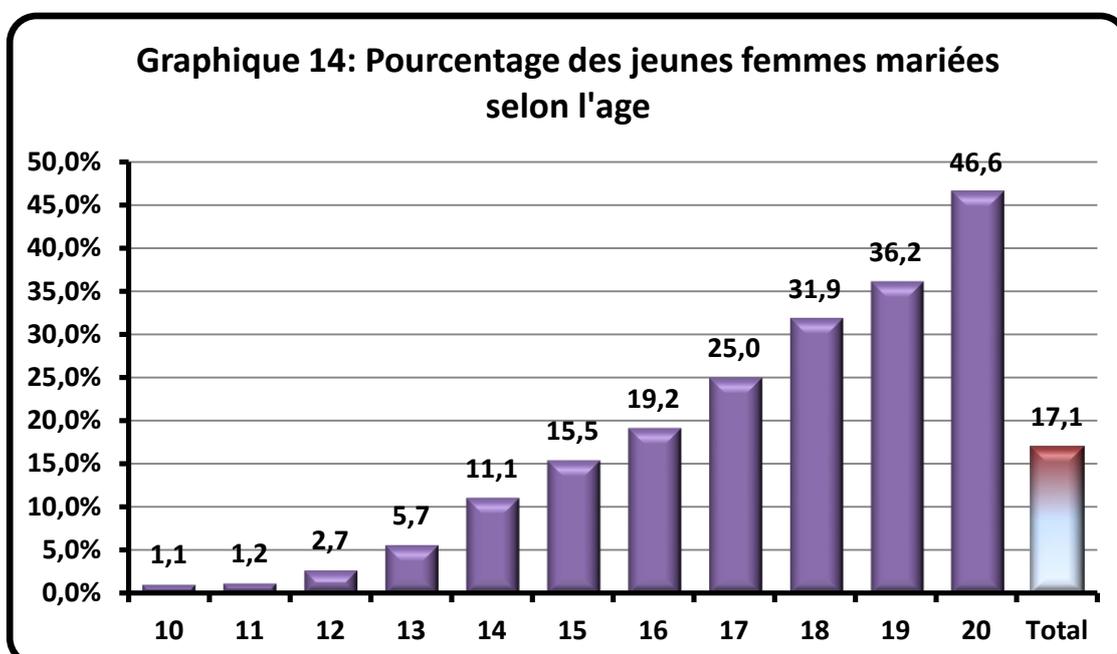
³ Le Code du Statut Personnel prévoit l'âge au mariage à 18 ans

Tableau 9 : Répartition de la population de 10-19 ans par état matrimonial selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (en %)

			Etat matrimonial			
			Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)
Urbain	Groupe d'âge	10-14	97,87	1,57	0,49	0,07
		15-19	87,95	9,76	2,18	0,11
		Total	93,15	5,47	1,29	0,09
Rural	Groupe d'âge	10-14	96,16	2,97	0,78	0,09
		15-19	78,20	18,15	3,48	0,17
		Total	88,29	9,62	1,96	0,12
Nomade	Groupe d'âge	10-14	96,18	3,48	0,31	0,04
		15-19	81,54	17,32	1,03	0,12
		Total	89,46	9,83	0,64	0,08
Total	Groupe d'âge	10-14	96,96	2,32	0,64	0,08
		15-19	83,18	13,90	2,78	0,14
		Total	90,66	7,62	1,62	0,11

Les écarts entre le taux de veuvage et de célibat par âge et milieux suivent les mêmes tendances.

Par ailleurs, concernant les jeunes femmes mariées selon l'âge, les données indiquent une croissance rapide du pourcentage de mariage surtout à partir de 14 ans. Déjà, à cet âge, plus de 11% de filles sont mariées, avant même d'atteindre l'âge requis conformément au code de statut personnel.



V. NUPTIALITÉ DES CÉLIBATAIRES

5.1 Généralités sur les indicateurs de nuptialité

Intensité de la nuptialité

L'intensité de la nuptialité, qui signifie aussi le nombre moyen de premiers mariages par personne, est le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif, elle-même étant la moyenne des proportions de célibataires des deux groupes d'âges contigus à l'âge limite retenu. En supposant que cet âge limite est de 50 ans, l'intensité de la nuptialité est obtenue par la formule : $1 - [(P_{45-49} + P_{50-54})/2] = 1 - P_{50}$.

Age moyen et âge médian au premier mariage

Le calendrier de la nuptialité peut être mesuré par l'âge moyen et l'âge médian à la première union. On peut aussi calculer l'écart d'âges entre conjoints par la moyenne des écarts d'âge entre l'homme et son épouse (ou chacune de ses épouses en cas de polygamie). Au regard des données disponibles, l'âge moyen au premier mariage sera estimé par la méthode dite de HAJNAL. Basée sur les proportions des célibataires présentées en groupes d'âges quinquennaux, cette méthode repose sur deux principales hypothèses :

- l'indépendance entre la nuptialité d'une part, la mortalité et les migrations d'autre part ;
- la stabilité de la nuptialité dans le temps, autrement dit une constance des risques de se marier par année d'âge dans les groupes d'âges quinquennaux.

Le principe de la méthode de HAJNAL considère que l'âge moyen au premier mariage est égal au nombre moyen d'années vécues en tant que célibataire par ceux qui finissent par se marier.

5.2 Principes de construction de la table de nuptialité

La table de nuptialité du moment est construite à partir de la série des proportions de célibataires observées par groupe d'âges selon le sexe, sous les hypothèses d'indépendance entre la nuptialité et les facteurs perturbateurs de ce phénomène comme la mortalité et les migrations d'une part et l'inexistence des mariages avant 15 ans et après 50 ans d'autre part.

La table de nuptialité est constituée de quatre colonnes correspondant aux quatre variables suivantes :

- L'âge exact x qui s'étend de 15 à 50 ans car les mariages avant 15 ans et après 50 ans étant supposés rares et donc négligeables.
- Le nombre de célibataires à l'âge exact x représenté par $C(x)$. Pour des besoins de comparaison internationale et intercensitaire, on fixe la racine $C(15)$ à 1000.
- Le nombre des premiers mariages (mariages réduits) entre les anniversaires x et $x+a$, représenté par $m(x, x+a)$ avec $m(x, x+a) = C(x) - C(x+a) = C(x) \cdot anx$
- Le quotient de nuptialité qui mesure la probabilité ou la chance pour une personne d'âge x , de se marier entre les âges x et $x+a$, représenté par anx et couramment exprimé en pour mille (‰). $anx = m(x, x+a)/C(x)$.

5.3. Table de nuptialité

Sur cette base, les données du RGPH 2013 ont permis de faire les calculs nécessaires à l'élaboration de la table de nuptialité du moment ainsi qu'il suit et de produire les principaux indicateurs.

Tableau 10 : Table de nuptialité du moment

Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)
15	1000	149	149	1000	613	613
20	851	270	317	387	173	448
25	581	269	464	214	81	377
30	312	159	510	133	45	341
35	153	69	454	88	27	311
40	83	29	346	60	15	245
45	55	15	281	46	4	93
50	39	-	-	41	-	-

Les indicateurs de nuptialité, pouvant être calculés à partir de la table de nuptialité sont l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage en plus de l'intensité de la nuptialité chez les hommes et chez les femmes.

L'âge au premier mariage est se calcule à partir de la table par la formule :

$$m = 17,5 + (5*(C20+C25+...+C45)-30*C50)/(C15-C50)$$

Pour les hommes, l'âge au premier mariage est de 32,1 ans contre 26,3 chez les femmes.

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total des mariages. Au niveau national, l'âge médian au mariage est de 25,6 ans pour les hommes contre 20,3 ans pour les femmes. Cet écart de 5,3 ans est pratiquement identique au niveau urbain et rural (respectivement 25,8 ans contre 20,4 ans et 25,4 ans contre 20,2 ans).

L'intensité de nuptialité des célibataires est le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif. Il se calcule en faisant $1 - C50/C15$. Elle est de 0,961 chez les hommes contre 0,959 chez les femmes.

CONCLUSION

Le Recensement de la Population et de l'Habitat de 2013 révèle que l'état matrimonial est caractérisé par une proportion de divorcés toujours importante et un taux de remariage encore élevé.

Dans l'ensemble, la proportion de mariés (44%) avoisine celle des célibataires (46%). Seulement plusieurs disparités existent selon l'âge, le sexe et le niveau géographique. On note aussi un taux de divorce très important qui touche une femme sur dix environ.

Avant l'âge de 40 ans, le taux de mariage croît plus vite chez les femmes en comparaison aux hommes et on peut remarquer un schéma presque similaire en milieu rural et nomade et une différence plus nette par rapport au milieu urbain.

La proportion des mariés a connu une baisse de 1988 à 2013 qui s'est accentuée au cours de la dernière décennie. On peut observer que le divorce n'a pas une corrélation claire avec le niveau d'instruction. En revanche, le veuvage est plus accentué parmi la population non instruite. Aussi, observe-t-on une proportion de mariés plus forte parmi les personnes occupées et ce, quelque soit le sexe.

Par ailleurs, le taux de polygamie demeure important surtout parmi les femmes (14% environ) et dans les wilayas du Fleuve où il atteint parfois plus de 29%.

Concernant la mobilité conjugale, le nombre moyen d'épouses par homme marié atteint 1,07 dans l'ensemble, mais il est très différent d'une wilaya à l'autre et se situe à son niveau le plus faible au Tagant et en Adrar en augmentant progressivement pour atteindre son niveau le plus élevé au Guidimagha.

L'intensité de la polygamie est de 2,16 dans l'ensemble. Elle est plus accentuée au Trarza et plus faible en Inchiri. Le pourcentage de personnes mariées avant d'atteindre 20 ans est de 10% environ. Il demeure élevé chez les moins de 18 ans qui, en principe, ne sont pas autorisés à se marier.

L'intensité de nuptialité des célibataires est presque équivalente chez les deux sexes. L'âge au premier mariage est assez élevé en comparaison avec les données antérieures : 32,1 ans pour les hommes contre 26,3 ans pour les femmes.

Concernant les femmes, les raisons du recul de l'âge au premier mariage seraient l'accès à l'éducation, l'allongement de la scolarité, l'accès à l'emploi et l'émergence d'un pouvoir de négociation lors du choix du conjoint. Par contre le retard à la primo-nuptialité masculine renverrait principalement aux difficultés économiques, notamment l'accès à un emploi fixe.

Notons enfin que les données du RGPH ont suffisamment permis d'établir une analyse de la situation de l'état matrimonial et de la nuptialité, mais d'autres investigations plus poussées seraient importantes et souhaitables dans l'explication à donner à certains résultats et dans l'approfondissement de l'analyse des déterminants de la nuptialité.

BIBLIOGRAPHIE

ONS, 1999, Rapport d'analyse du Recensement général de la Population et de l'Habitat de 1988, Nouakchott, 1998 ;

INS-Niger, Analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité à partir des données du RGPH 2001, [http://www.stat-niger.org/Annuaire/RGPH/Etat matrimonial et de la%20nuptialite.pdf](http://www.stat-niger.org/Annuaire/RGPH/Etat%20matrimonial%20et%20de%20la%20nuptialite.pdf) ;

DLJO, 2001, Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie n° 1004, Loi N° 2001-052 portant Code du statut personne, Nouakchott 2001 ;

ONS, 2002, Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie 200-2001, ORC-Macro, Washington DC 2002 ;

ONS, 2004, Enquête sur la Mortalité Infantile et Paludisme, ORC-Macro, Washington DC 2004 ;

ANNEXES

Tableau 1: Pourcentage de la population selon l'état matrimonial et l'âge					
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Total
10-14	97	2	1	0	100
15-19	83	14	3	0	100
20-24	61	33	6	0	100
25-29	39	53	8	0	100
30-34	22	68	9	1	100
35-39	12	77	10	2	100
40-44	7	80	10	3	100
45-49	5	79	11	5	100
50-54	4	75	12	9	100
55-59	4	72	11	13	100
60-64	4	68	11	18	100
65-69	4	63	11	22	100
70-74	5	57	11	28	100
75-79	5	53	10	31	100
80-84	7	46	11	36	100
85+	10	44	10	35	100
Total	46	44	7	4	100

Tableau 2 : Femmes mariées et d'hommes mariés par âge selon le sexe et le milieu de résidence

Groupes d'âges	Milieu								
	Urbain			Rural			Nomade		
	Sexe			Sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
	Effectif								
10-14	620	2527	3147	635	5946	6581	9	243	252
15-19	1398	16408	17805	2293	29084	31378	48	1018	1066
20-24	7298	35441	42739	11217	43591	54808	455	1682	2137
25-29	22468	43410	65878	22748	44208	66956	1082	1642	2724
30-34	35423	41501	76924	26398	39379	65777	1487	1543	3030
35-39	38306	36300	74606	26331	34059	60389	1406	1313	2719
40-44	35323	28729	64052	25163	28641	53804	1465	1089	2554
45-49	29713	21354	51067	22758	22525	45283	1067	778	1845
50-54	24556	14441	38997	20029	16274	36303	1109	704	1813
55-59	19142	9664	28805	16864	11741	28605	787	456	1243
60-64	13447	5444	18891	13945	7851	21796	893	362	1255
65-69	9402	3190	12591	11207	5195	16402	562	197	759
70-74	6139	1534	7673	8892	2868	11760	474	123	597
75-79	3296	822	4118	6944	1859	8803	285	42	327
80-84	2145	479	2624	4027	875	4902	182	27	209
85+	1478	394	1873	2950	750	3700	99	19	118
Total	250154	261637	511791	222401	294846	517247	11410	11239	22649

Tableau 3 : Effectif des hommes et des femmes polygames par Wilaya

		Sexe		
		Masculin	Féminin	Total
		Effectif	Effectif	Effectif
Wilaya	Hodh Chargui	1224	5670	6894
	Hodh El Gharbi	1127	3778	4904
	Assaba	1237	4355	5592
	Gorgol	4049	11969	16018
	Brakna	2658	8429	11087
	Trarza	1972	5778	7750
	Adrar	84	350	434
	Dakhlett Nouadibou	977	1782	2759
	Tagant	84	353	437
	Guidimagha	5595	17283	22879
	Tiris Zemmour	213	371	584
	Inchiri	98	124	222
	Nouakchott	7866	16707	24573
	Total	27183	76950	104133

Tableau 4 : Evolution (en pourcentage) de la situation matrimoniale selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Total
1988					
Masculin					
Urbain	56,6	39,9	0,7	2,9	100
Rural	51,1	46,5	1	1,4	100
Nomade	50,2	47,1	0,9	1,8	100
Ensemble	53,2	43,8	0,8	2,3	100
Féminin					
Urbain	36	44,1	5,7	14,4	100
Rural	33	50,7	9,9	6,5	100
Nomade	31,3	51,2	8,8	8,7	100
Ensemble	33,4	48,3	7,7	10,6	100
2000					
Masculin					
Urbain	57,8	39,1	2,6	0,4	100
Rural	51,2	45,8	1,4	0,7	100
Nomade	48,9	48,9	1,2	1	100
Ensemble	54,4	43,1	1,9	0,6	100
Féminin					
Urbain	40,1	42,9	11,5	5,5	100
Rural	36,2	49,2	7	7,7	100
Nomade	32,7	54,7	5,7	7,6	100
Ensemble	37,5	47,1	8,6	6,8	100

Tableau 5 : Tables de nuptialité par milieu de résidence au RGPH 2013

Table de nuptialité pour le milieu urbain

Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)
15	1000	102	102	1000	554	554
20	898	245	273	446	207	463
25	653	303	464	239	103	432
30	350	186	530	136	48	354
35	164	76	460	88	27	311
40	89	32	366	60	17	281
45	56	15	274	43	4	101
50	41	-	-	39	-	-

Table de nuptialité pour le milieu rural

Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (‰)
15	1000	214	214	1000	671	671
20	786	314	400	329	142	433
25	471	222	470	187	57	303
30	250	116	465	130	42	324
35	134	59	441	88	27	312
40	75	24	318	61	12	204
45	51	14	272	48	4	86
50	37	-	-	44	-	-

Tableau 6 : Ecarts moyen d'âge entre les époux selon quelques caractéristiques

Caractéristiques	Ecart Moyen d'âges entre époux
Milieu de résidence	
Urbain	10,33
Rural	11,46
Nomade	11,32
Niveau d'instruction du chef de ménage	
Aucun	11,43
Coranique	11,43
Mahadra	12,13
Programme d'alphabétisation	10,89
Crèche/Maternelle	11,11
Primaire	9,68
Collège	9,19
Lycée	9,17
Université	9,99
Lycée. technique	10,79
Etablissement Professionnelle.	10,99
supérieur technique	10,46
supérieur Professionnelle.	10,96
NSP	11,08
Wilaya	
Hodh charghy	11,61
Hodh Gharby	10,82
Assaba	10,34
Gorgol	12,31
Brakna	11,54
Trarza	11,59
Adrar	10,23
Dakhlett Nouadibou	10,35
Tagant	10,00
Guidimagha	12,97
Tirs-ezemour	10,26
Inchiri	10,86
Nouakchott	9,83
Total	10,92